



Jeunesse et éducation populaire : le pluriel s'impose

Par Nadine Dussert, présidente du Fonjep

Article paru dans *Juris associations* N° 623, juillet 2020

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire (JEP) sont questionnées sur leur utilité et leur contribution au bien commun, avec comme corollaire une interrogation sur le bien fondé de l'investissement de leurs partenaires et singulièrement des pouvoirs publics. Pour avancer, elles sont amenées à interroger leur modèle socio-économique à l'aune des richesses qu'elles génèrent.

Depuis 2017, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) accompagne les réflexions que mènent les associations JEP sur leur modèle socio-économique. Des expérimentations ont impliqué 45 associations et 4 équipes de recherche pendant 9 mois en 2018 et 2019. Les résultats permettent de proposer des repères communs, tout en offrant des pistes de questionnement variées. De quoi permettre aux associations d'interroger leur propre modèle.

UN MODELE-OUTIL AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF

Les 4 équipes de recherche qui ont mené ces expérimentations ont été choisies pour la diversité de leurs approches. Atémis¹, la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH²), le Lisra³ et le Rameau⁴ ont abordé le sujet selon des angles d'analyses originaux qui ont permis d'ouvrir la réflexion. Malgré leurs différences, elles se rejoignent sur plusieurs points clés.

Le constat de départ est globalement partagé. Le modèle socio-économique des associations de jeunesse et d'éducation populaire est bousculé par une raréfaction des subventions publiques, mais aussi par la marchandisation de la vie associative, la pénétration des logiques gestionnaires ou encore la professionnalisation des équipes. Aujourd'hui, l'enjeu est de reprendre la main : le modèle socio-économique doit être un outil au service du projet associatif et non l'instrument d'une contrainte face à la pression économique.

Pour ce faire, les différentes équipes de recherche s'accordent sur le fait qu'il faut s'extraire d'une approche qui consiste à construire un modèle sur la seule analyse des ressources financières et des coûts. Le modèle socio-économique des associations JEP doit d'abord chercher à s'appuyer sur les richesses humaines bénévoles et salariées et sur la valeur créée par l'action, y compris lorsqu'il n'y a pas d'échange monétisé : dynamiques locales créées, interactions et coopérations avec les parties prenantes, etc.

¹ www.atemis-lir.fr

² www.fmsh.fr

³ recherche-action.fr/labo-social

⁴ www.lerameau.fr



DIFFERENTS REFERENTIELS A (RE)MANIER

Cette orientation commune n'empêche pas des angles d'analyses distincts, qui sont autant de pistes de réflexion pour les associations.

Pour la FMSH, le modèle socio-économique d'une association JEP doit être articulé à son projet politique. Il faut par exemple qualifier le lien qu'elle entretient avec ses partenaires – et notamment les pouvoirs publics – entre contre-pouvoir et coconstruction. Pour le Rameau, le projet stratégique de l'association est clé, et le modèle doit prendre en compte différents scénarios pour mieux anticiper l'avenir. De son côté, Atémis propose de repenser l'évaluation en mettant en évidence le travail réel produit, qui inclut le travail invisible. Enfin, pour le Lisra les associations devraient pouvoir penser de façon autonome des référentiels socio-économiques de territoires au sein d'espaces réflexifs.

Comme on pouvait s'y attendre, les résultats de ces travaux ne désignent pas un modèle socio-économique standardisé censé résoudre une équation universelle. Les équipes de recherche ouvrent en revanche des pistes qui peuvent permettre à chaque association d'analyser les tensions entre leur projet et leur modèle socio-économique, de s'autoformer et de construire avec les parties prenantes une réponse adaptée, dans une démarche chère à l'éducation populaire.